



Montréal, le 29 mars 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

Mme France Latreille
Directrice
Union des consommateurs
7000, avenue du Parc
Bureau 201
Montréal (Québec) H3N 1X1

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
(Dossier R-3867-2013 Phase 3B)**

Chère madame,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 22 mars 2018 l'informant qu'il sera impossible à l'UC de participer à l'audience qui débute le 9 avril 2018 dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des circonstances, la Régie accepte que la preuve déposée par l'UC au dossier le 20 septembre 2017, C-UC-0056, soit désormais considérée à titre d'observations écrites.

Veillez agréer, chère madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml